



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature

N° Spécial

18 Octobre 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial DDFIP, délégations de signature
du 18 Octobre 2018**

SOMMAIRE

Arrêté- Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2018-137	16.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - Trésorerie mixte de Villeneuve-la-Garenne	3
DDFIP N° 2018-141	17.10.2018	Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté DDFIP n° 2018-137 du 16 octobre 2018 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Trésorerie mixte de Villeneuve-la-Garenne

Le comptable, responsable de la trésorerie mixte de Villeneuve-la-Garenne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257-A, L. 247 et R. 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme POUSSIN Nadine, Contrôleur Principal des Finances publiques, adjoint par intérim au comptable public chargé de la trésorerie mixte de Villeneuve-la-Garenne, à l'effet de signer :

1. les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60.000 € ;
2. au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15.000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que les décisions pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Le présent arrêté, affiché dans le poste depuis le 16 octobre 2018, sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

Villeneuve-la-Garenne le 16/10/2018

Le comptable public,
Responsable de la Trésorerie mixte
Pascale LACROIX
Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Décision DDFiP N°2018-141 du 17 octobre 2018 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'Administrateur général des finances publiques, Responsable du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 6 juin 2016, affectant M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral MCI n°2016-68 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques, Responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Bernard SABY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2016-68 qui m'est conférée par arrêté du 5 septembre 2016 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Nicolas ARGENTIN, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Jean-Pierre ESTEVENY, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Sania ZAGORAC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique;

Mme Valérie RULLIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

M. Jean-Marie GERARD, inspecteur, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI, Samantha COLLIGNON, contrôleuses des finances publiques, à Mme Marie-France SOUFFLET et M. Christophe MORYN, agents administratifs des finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

Article 2 : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n°2016-68 du 5 septembre 2016, sera exercée par :

M. Alain PINATEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, Mmes Jeanne HOUNGBO et Isabelle BONNET, inspectrices divisionnaires des finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Laurence BENHOUDA, inspectrice des finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS, Mme Marthe TEIXEIRA, Mme Laureline CHAUVIN, contrôleurs de 2ème classe, M. Thierry VONCK, contrôleur de 1ère classe, M. Yannick LEBRETON, contrôleur principal (jusqu'au 30 novembre 2018) et M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

Fait à Nanterre, le 17 octobre 2018

Bernard SABY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>